




FRAUDE DANS LES TRANSPORTS : CE QUI CHANGE AU 1ER OCTOBRE

	AVANT LE 1ER OCTOBRE	APRÈS LE 1ER OCTOBRE
	Billet non valable (Hors zones ou déjà composté)	33 €
	 Billet non composté	50 €
	Le titre de transport n'appartient pas au voyageur	50 €
	Montant des frais de dossier (lorsque le voyageur ne paie pas tout de suite l'amende)	70 €
	30 €	50 €

LES NOUVEAUTÉS

- 
Chien non attaché et non muselé
150 €
- 
Tapage sur les quais et dans les rames
50 €
- 
Trotinette et skate utilisés sur les quais
50 €
- 
Bagages oubliés ou abandonnés (si la procédure pour colis suspect est activée)
150 €



RTL
AMPLIFIÉ
24H/24



CARTE ORANGE

RATP SNCF
et lignes agréées de l'APIR

nom **THONNAT**
prénom **GREGOIRE**
signature *Thonnat*



N° à reporter sur le coupon mensuel
E-851888

rangez ici votre coupon mensuel
prenez-en soin
ne le pliez pas et ne l'introduisez pas dans les compo-teurs des autobus

SI VOUS N'ÊTES PAS EN RÈGLE LORS DE VOTRE ACCÈS À BORD,

**DE NOUVEAUX BARÈMES
DE RÉGULARISATION
S'APPLIQUENT
DÈS LE 20/03/2019**

VOUS DEVEZ PAYER

SNCF renforce son engagement pour lutter contre la fraude, garantir un système de transport équitable et vous assurer un voyage serein.

VOUS POUVEZ ÊTRE CONTRÔLÉ À TOUT MOMENT DE VOTRE VOYAGE

avant l'accès ou à la descente du train par des agents ou en passant par des portes d'embarquement en gare, mais aussi tout au long de votre voyage par le contrôleur du train ou une équipe mobile.

EN CAS DE CONTRÔLE ET D'ABSENCE DE TITRE VALABLE

une régularisation s'applique qui est d'un montant supérieur à celui d'un achat sur les canaux de vente SNCF.

DES RÈGLES SIMPLIFIÉES ET TRANSPARENTES

SNCF propose des nouvelles règles de régularisation simples, forfaitaires, compréhensibles et accessibles à tous.

Les clients qui souhaitent s'acquitter de leur titre de transport, et sous réserve de se présenter spontanément au Chef de bord, voient la réduction commerciale dont ils bénéficient s'appliquer.

Par contre, un contrevenant qui affiche sa volonté de frauder et ne se présentant pas au contrôleur, ne bénéficie d'aucun avantage commercial.

	PARCOURS EN KM				
	DE 0 À 25	DE 26 À 50	DE 51 À 100	DE 101 À 150	DE 151 À 300
VOUS ÊTES SANS BILLET ET VOUS VOUS PRÉSENTEZ SPONTANÉMENT AU CHEF DE BORD* <small>Barème DE BORD</small>	10 €	15 €	25 €	35 €	60 €
VOUS ÊTES SANS BILLET ET VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS SPONTANÉMENT AU CHEF DE BORD <small>Barème CONTRÔLE</small>	50 €	50 €	50 €	50 €	90 €
VOUS AVEZ UN BILLET GRATTÉ OU FALSIFIÉ <small>Barème FRAUDE</small>	70 €	Jusqu'à 75 €	80 €	90 €	100 €
VOUS ÊTES SANS BILLET ET VOUS NE POUVEZ PAS RÉGLER IMMÉDIATEMENT* <small>PROCÈS VERBAL</small>	Jusqu'à 120 €	Jusqu'à 120 €	Jusqu'à 130 €	Jusqu'à 140 €	Jusqu'à 150 €

VOUS N'AVEZ PAS COMPOSTÉ / VALIDÉ VOTRE BILLET : 20 €



Merci de conserver votre titre de transport jusqu'à votre sortie de la gare.

VOYAGEZ AVEC TER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

MODE D'EMPLOI

1 Avant d'accéder à un train TER, il est impératif d'avoir un **TITRE DE TRANSPORT VALABLE**.

2 L'ACHAT DE VOTRE BILLET EST POSSIBLE À TOUT MOMENT avant de monter à bord de votre TER.



3 LE TITRE DE TRANSPORT DOIT ÊTRE COMPOSTÉ OU VALIDÉ.



* voir Le tarif voyageurs. Prix en vigueur au 20/03/2019.
Forfaits applicables en 2^{ème} classe à bord des TER Centre-Val de Loire.

PLUS VOUS TARDEZ, PLUS VOUS PAYEZ !

	Paiement immédiat	Paiement dans les 24h	Paiement dans les 7 jours	Paiement dans les 2 mois	Paiement au delà de 2 mois
NON VALIDATION POUR LES ABONNÉS OU EN CORRESPONDANCE	5€ à l'agent assermenté	5€ Guichet / Téléphone / Courrier *			180 €
SANS SUPPORT OU SUPPORT NON CHARGÉ SUPPORT CHARGÉ NON VALABLE VIOLATION DE L'INTERDICTION DE FUMER (CLASSE 2)	50€ à l'agent assermenté	55€ Guichet / Téléphone / Courrier *	55€ Internet* 100€ Guichet / Téléphone / Courrier *	100€ Guichet / Téléphone / Courrier / Internet*	180 €
AUTRE INFRACTION (CLASSE 4)	150€ à l'agent assermenté	155€ Guichet / Téléphone / Courrier *	155€ Internet* 200€ Guichet / Téléphone / Courrier *	200€ Guichet / Téléphone / Courrier / Internet*	375 €

Selon le principe de l'impunité 0, tout fraudeur a un délai de 2 mois pour s'acquitter de son amende. Au-delà de ce délai, l'amende sera majorée, un cabinet de recouvrement prendra le relais de notre service pour s'assurer de son paiement.



DES SOLUTIONS EXISTENT POUR RÉGLER VOTRE AMENDE :
PLUS D'INFORMATIONS À L'ESPACE RECOUVREMENT (détails au verso)
Ne pas effectuer cette démarche vous expose à des sanctions plus importantes.

-Mais oui, fraude...
Ce ne sera pas la première fois.

Dans les transports, la fraude répétée, c'est maintenant jusqu'à 6 mois de prison et 7500 euros d'amende.





FRAUDEURS POUR VOUS LES REGLES ONT CHANGE

- Ta carte d'identité ?
Bah, dis que tu ne l'as pas !

Dans les transports, des agents peuvent maintenant vous retenir jusqu'à l'arrivée des services de police.





FRAUDEURS POUR VOUS LES REGLES ONT CHANGE

- Et si tu te fais contrôler ?
Bim, tu cours très vite !

Dans les transports, fuir lors d'un contrôle c'est maintenant jusqu'à 2 mois de prison et 7500 euros d'amende.





FRAUDEURS POUR VOUS LES REGLES ONT CHANGE



FRAUDER C'EST VOLER

CELUI QUI FRAUDE SERA SANCTIONNÉ

Frauder, c'est prendre de l'argent dans la poche de quelqu'un qui préférerait le garder pour le mettre dans une autre, généralement la sienne, sans qu'il puisse s'y opposer.

Et ça, seul l'Etat et la Sécurité sociale ont le droit de le faire.

BLOQUER LES 2 PORTES AU DÉPART MET TOUS LES VOYAGEURS EN RETARD

Ne volez pas ! L'Etat n'aime pas la concurrence.

